

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024**

**DELIBERATION 2024\_114**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

**Séance du jeudi vingt juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mille-vingt-quatre.

**Présents (56) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

**Procurations (17) :**

Gaëlle LEFEVRE à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Pascal CODRON à Samuel BEVER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Sandrine KEIGNAERT - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Bernadette POPELIER - Elizabeth GRESSIER à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 73**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



The seal is circular with a blue border. The text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' is written along the top inner edge, and 'CŒUR DE FLANDRE' along the bottom inner edge. In the center, there is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a star above their head. Below the emblem, the words 'TERRE ET TRAVAIL' are visible.

**SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 JUIN 2024**

**DELIBERATION 2024\_114**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 313-1 ;

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Il vous est proposé :**

- d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes :
  - création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de d'auxiliaire de puériculture,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent social principal de 2eme classe,
  - création d'un emploi permanent à temps complet de technicien bureau d'études assainissement dans le cadre d'emploi de technicien,
  - création d'un emploi permanent à temps non complet (20/35) dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif,
  - création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre de rédacteur territorial de chargé de mission DPO,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'attaché territorial,
  - création d'un emploi permanent à temps complet de juriste dans le cadre d'emploi de rédacteur ou d'attaché territorial,
  - suppression d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi de rédacteur territorial.
  
- les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés sur ces postes et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Vote :**

**Pour : 73**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 20 juin 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVA

